

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE PUYLOUBIER
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 25 novembre 2019 à 20h30 sous la présidence du Maire.

Tous les membres du Conseil Municipal sont présents à l'exception de Mme PARISSI ayant donné procuration et Mme RODRIGUEZ excusée.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé la convention de gestion relative aux compétences « voirie , signalisation et espaces publics » avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (n°110/19),
- Approuvé les avenants n°2 aux conventions de gestion relatives aux compétences « Défense Extérieure Contre Incendie », « Eau Pluviale » et « Promotion du Tourisme dont la création d'offices de tourisme » (n°111/19),
- Approuvé le transfert de l'actif et du passif de la commune à la Métropole Aix-Marseille-Provence pour exercer les compétences « Assainissement » et « Eau » (n°112/19 et n°113/19),
- Approuvé les virements de crédits dans le budget communal (n°114/19 et 115/19),
- Accepté le versement de participations pour la rénovation de façades dans le centre ancien (n°116/19),
- Attribué les subventions aux associations ayant donné leurs comptes rendus d'activité et financiers (n°117/19),
- Décidé d'accorder une participation à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour la classe découverte des élèves de CM2 en 2020 (n°118/19),
- Fixé le prix de vente du véhicule tout terrain du CCFI immatriculé 7959 QE 13 (n°119/19),
- Décidé d'allouer une indemnité de conseil au Receveur Municipal (n°120/19),
- Décidé d'exonérer de loyer M. Choukri KABOUBI pour les mois de novembre et décembre 2019 (n°121/19),
- Autorisé le Maire à signer une convention de stationnement précaire avec M. Kilien de RENTY pour un second emplacement de stationnement dans le garage communal situé avenue du Chemin Neuf (n°122/19),
- Autorisé le Maire à signer une convention de stationnement précaire avec Mme Mireille JOURDAN pour un emplacement de stationnement dans le garage communal situé avenue du Chemin Neuf (n°123/19),

- Autorisé le Maire à signer une convention de stationnement précaire avec la SARL La Place pour le garage communal situé 23, Avenue Pierre Jacquemet (n°124/19).

Vu par Nous, Maire de la Commune de PUYLOUBIER, pour être affiché à la porte de la Mairie.

PUYLOUBIER, le 26 novembre 2019

Le Maire

Frédéric GUINIERI